

La lettre de la circonscription de TOUL

Numéro 15 du 09 mai 2022



1. Commission d'appel, passages, maintiens

- Merci de faire parvenir par retour à mon secrétariat le compte-rendu du conseil de maîtres, voire de cycles, qui a rendu son avis définitif sur les maintiens et les passages anticipés ;
- Si les parents font appel de la décision rendue, je tiens à vous préciser qu'il est impératif de suivre le calendrier et la constitution du dossier figurant sur le portail des directeurs :
 - CM2 :
 - ✓ Ecole vers IEN pour le 03 mai
 - ✓ IEN vers DSDEN pour le 11 mai
 - CP – CE1 – CE2 - CM1 :
 - ✓ Ecole vers IEN pour le 19 mai
 - ✓ IEN vers DSDEN pour le 25 mai

Chaque dossier doit comporter :

- L'avis de synthèse du conseil des maîtres (annexe 3)
- Le livret de compétences (LSU)
- Les PPRE
- Des traces écrites (production d'écrits / résolution de problèmes)
- La fiche synthèse d'évaluation scolaire élémentaire à destination de la commission de circonscription qui vous a été renvoyée avec l'avis de l'IEN
- Le courrier de motivation des parents ou du responsable légal
- L'annexe 4 pour les CM2
- L'annexe 4.1 pour les CP – CE1 – CE2 - CM1

Tout dossier incomplet ne pourra être retourné à la DSDEN.

Je vous rappelle que tout élève maintenu, en référence au Décret n° 2018-119 du 20-2-2018 - J.O. du 21-2-2018, prévoit la mise en place de mesures spécifiques d'accompagnement pédagogique qui peuvent notamment prendre la forme d'un PPRE. Ces mesures seront vérifiées dès la première période de l'année scolaire à venir.

2. Equipes éducatives

Chaque élève de CM1 pour lequel une orientation SEGPA est envisagée doit faire l'objet dès à présent d'une réunion d'équipe éducative, ainsi que de la fiche de pré-orientation ci-jointe en direction de l'IEN

Une nouvelle équipe éducative doit également se tenir au cours de cette période pour réévaluer la situation d'élèves pour lesquels les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés.

3. Pôle ressource

Celui du 31 mai fera l'objet d'un retour sur les situations étudiées depuis le début de l'année ; vous en serez alors informés.

4. Répartitions pédagogiques

Le formulaire en PJ pour répartir les élèves et les classes est à envoyer **avant le 04/06**, pour avis de l'IEN. Pour les cours doubles, il est important d'équilibrer avec 6 ou 7 élèves minimum par niveau. Dans la mesure des moyens actuels, on essaie de limiter les effectifs en GS, CP, CE1. Les nouveaux nommés sont associés au choix des classes. En cas de modification ultérieure, une nouvelle répartition sera à proposer.

En cas d'accueil de tout-petits, ce que je préconise dans certains milieux, un minimum de 4 élèves est à respecter dans une classe de 20 TPS – PS maximum.

5. Conventions RPI

Si vous possédez la convention de votre RPI, merci d'avoir l'amabilité de me la faire parvenir, voire de la réclamer en mairie et de me la faire suivre. Merci.

6. Campagne EILE 2022-2023

La campagne d'inscription aux enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) 2022-2023 est ouverte. Tous les documents utiles se trouvent sur l'interface directeurs (Lien vers l'application EILE, lettre aux parents, formulaire d'inscription, calendrier).

Les formulaires d'inscription sont à retourner pour le 13/05/2022

7. Appel à projets EAC

L'appel à projet académique est ouvert sur ADAGE jusqu'au 15 juin 2022, 18h, pour les écoles, collèges et lycées. Il est co-construit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les collectivités territoriales partenaires, ainsi que le ministère de la Sarre en lien avec la Déléguée Académique au Transfrontalier et à l'Allemand.

Vous trouverez sur ADAGE l'ensemble des documents d'aide à votre projet (Lien de connexion :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/97086/creator/42755/hash/dfd9ac5f8e13b4c2bcc787a9bfaf54b9a53a5>)

Les CPD arts sont là pour vous accompagner ; n'hésitez pas à les contacter :

Arts visuels :

corrine.lacaze@ac-nancy-metz.fr

nicole.pierrat@ac-nancy-metz.fr

Éducation musicale :

anne.mangeot@ac-nancy-metz.fr

8. Pré-rentree et réunion de directeurs

La pré-rentree étant prévue le mercredi 31 août, il me semblerait intéressant de prévoir la première réunion de directeurs le mardi 30 août après-midi afin que les informations données puissent être restituées le lendemain à toute l'équipe.

Merci de me donner votre avis sur le sujet.